



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 23 - FEVRIER 2015**

# SOMMAIRE

## DGFIP

Arrêté N °2015035-0013 - Délégation de M. Alain CITRON administrateur général chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc- Roussillon et du département de l'Hérault, au profit de ses collaborateurs pour exercer les fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la SAFER.

.....

1





PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

## **Arrêté n ° 2015035-0013**

**signé par  
Monsieur l'administrateur des finances publiques**

**le 04 Février 2015**

**DGFIP**

Délégation de M. Alain CITRON  
administrateur général chargé de l'intérim de la  
direction régionale des finances publiques de  
la région Languedoc- Roussillon et du  
département de l'Hérault, au profit de ses  
collaborateurs pour exercer les fonctions de  
commissaire du gouvernement auprès de la  
SAFER.

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY  
CS 17788  
34954 MONTPELLIER CEDEX 2

Division Stratégie - Contrôle de Gestion – Qualité de Service

Affaire suivie par : Marie-Hélène MADELAINE  
marie-helene.madelaine@dgfip.finances.gouv.fr  
☎ 04 67 17 60 28 ☎ 04 67 15 75 00

### Décision portant subdélégation de signature

**L'Administrateur Général des Finances publiques de 1ère classe, chargé de l'intérim de la direction régionale des Finances Publiques de Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault**

Vu le Code Rural et de la pêche maritime notamment en son article R 141-9,

Vu l'arrêté du 10 janvier 2007 relatif à la désignation du Commissaire du Gouvernement auprès des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques,

Vu l'arrêté ministériel du 16 janvier 2015 par lequel M. Alain CITRON, administrateur général des finances publiques de 1ère classe directeur du pôle pilotage et ressources à la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault est chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault,

#### ARRETE

**Art. 1.** - Délégation de signature est donnée à Serge LE BOUCHER DE BREMOY Inspecteur Principal des Finances Publiques, à l'effet d'exercer la fonction de Commissaire du gouvernement auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Languedoc-Roussillon,

**Art. 2.** - en cas d'empêchement il sera remplacé par Patrick MAYNE, Administrateur de finances publiques adjoint, ou Bernadette CARITG, ou Nathalie TIROUFLET SERRIER, Inspectrices des Finances Publiques

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des départements constituant la Région Languedoc-Roussillon.

Fait à Montpellier, le 04 février 2015



Alain CITRON